

Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité

Vol. XXXI N° 2 (2012)

Les supports filmiques au service de l'enseignement des langues étrangères

Anne-Marie O'Connell

Les séries télévisuelles juridiques américaines : représentations langagières et culturelles d'une communauté professionnelle

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Anne-Marie O'Connell, « Les séries télévisuelles juridiques américaines : représentations langagières et culturelles d'une communauté professionnelle », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité* [En ligne], Vol. XXXI N° 2 | 2012, mis en ligne le 21 mai 2012, consulté le 20 novembre 2014. URL : <http://apliut.revues.org/2720> ; DOI : 10.4000/apliut.2720

Éditeur : Association des Professeurs de Langues des IUT (APLIUT)

<http://apliut.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://apliut.revues.org/2720>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Association des Professeurs de Langues des Instituts Universitaires de Technologie

Anne-Marie O'Connell
Université Toulouse 1 Capitole

Les séries télévisuelles juridiques américaines : représentations langagières et culturelles d'une communauté professionnelle

TV legal dramas: Representing the language and the culture of the legal profession in the USA

Mots-clés

FASP (fiction à substrat professionnel), milieu des avocats, discrimination sexuelle, scénario, didactique actionnelle, tâche, États-Unis, série télévisuelle, ASP (anglais de spécialité)

Keywords

TV legal drama, lawyer, gender discrimination, ESP (English for specific purposes), professionally-based fiction, script, task-based teaching, USA

Résumé

En s'appuyant sur la notion de « tâche » dans une perspective actionnelle de l'enseignement de l'anglais juridique, la présente contribution propose le recours à des séries télévisuelles juridiques américaines parce qu'elles constituent un réservoir important d'activités pédagogiques ordonnées autour de tâches centrales. Après une brève présentation des séries retenues comme supports (premières saisons de *Damages* et *The Good Wife*), la première partie rapprochera le travail de l'enseignant de celui du scénariste en matière d'élaboration de séquences. La seconde partie examinera comment le support télévisuel permet de créer des activités relatives aux composantes pragmatiques et sociolinguistiques de la tâche pédagogique. La conclusion insistera sur la vraisemblance des situations que l'élément fictionnel apporte au cours de langue de spécialité.

Abstract

*Using professionally-based films or TV series in teaching ESP may be pedagogically relevant because both combine language for professional purposes and the adequate description of a work environment. The present contribution examines the manner in which TV legal dramas can give an insight into the cultural and linguistic dimension of the legal professions in the US by providing classroom activities. After a brief presentation of the first seasons of *Damages* and *The Good Wife*, the article will first show how ESP teachers can use script-writing techniques to design a course in an approach to language learning based on tasks. Next, the focus will be on the manner in which the series can be used to highlight the pragmatic and sociolinguistic aspects of pedagogic tasks with, as a conclusion, particular emphasis on the sense of realism brought to the course by fiction.*

Anne-Marie O'Connell
Université Toulouse 1 Capitole

Les séries télévisuelles juridiques américaines : représentations langagières et culturelles d'une communauté professionnelle

1. Introduction

La fiction s'est depuis longtemps emparée du droit et de la justice. L'intérêt pour la chose juridique est ancien et a connu de multiples avatars : ballades, chroniques judiciaires, romans, feuilletons, et leurs équivalents télévisuels. Le phénomène s'est amplifié grâce à la télévision et les médias américains ont décliné à l'envi les séries ayant pour cadre le milieu du droit et exploité les ressorts dramatiques des procès¹. La recherche universitaire en langues de spécialité s'est tout naturellement penchée sur l'utilisation à des fins pédagogiques de l'écriture de fiction populaire, du type « thriller », ayant pour cadre un milieu professionnel bien connu de l'auteur, en tant que praticien ou amateur éclairé. C'est ainsi qu'est apparu, sous la plume de Michel Petit (1999 : 57-81), le sigle FASP, ou « fiction à substrat professionnel ». Il est tentant d'avoir recours à de tels supports pour aborder des notions juridiques ou procédurales de la *Common Law* (système juridique des pays anglophones) auprès d'étudiants francophones en droit. Les sources sont abondantes, variées, et les exigences du cours de langue, tout autant que le caractère divertissant de ces séries, excluent l'étude de type « littéraire ». En outre, la FASP s'intègre bien à l'enseignement par tâches dans une optique didactique actionnelle privilégiant l'association de l'apprentissage de la langue à la réalisation d'actions structurées – les tâches – selon le sens qu'en donne le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL). À ce titre, une tâche peut comporter une dimension langagière (CECRL 2001 : 19), être orientée vers un but à atteindre, être authentique ou exclusivement inventée à des fins pédagogiques, comporter un certain nombre de sous-tâches (CECRL 2001 : 121). Elle requiert, en outre, que le primat soit donné à la compréhension langagière globale plutôt qu'au détail (Nunan 1989 : 10). L'objectif du cours de langue de spécialité est de s'assurer que les ap-

¹ Citons, entre autres, *Law & Order* (créée par Dick Wolf en 1990, diffusée sur NBC entre sept. 1990 et mai 2010 (cette série a donné lieu à de nombreuses suites, toutes créées par Dick Wolf. Voir <http://fr.wikipedia.org/wiki/Law_and_Order>), *Ally McBeal* (créée par David E. Kelley, diffusée sur la chaîne Fox entre sept. 1997 et mai 2002), *The Practice* (créée par David E. Kelley, diffusée sur ABC entre mars 1997 et mai 2004), *Boston Legal* (également écrite par David E. Kelley comme une suite de *The Practice*, diffusée sur ABC entre oct. 2004 et déc. 2008), *Shark* (créée par Ian Biederman, diffusée sur CBS entre sept. 2006 et mai 2008). Cette liste n'est pas exhaustive.

prenants utilisent la langue cible dans un but communicationnel ; l'objectif de l'enseignant est de leur faire accomplir des tâches reflétant, de manière réaliste, un domaine d'étude ou des activités professionnelles. Ce dernier objectif requiert néanmoins un niveau de compétence minimum ; aussi le cours décrit ici s'adresse-t-il à des étudiants ayant acquis le niveau B1 en compréhension orale et écrite (Little 2005). Mais la tâche comporte aussi une dimension sociolinguistique, très proche de la compétence socio-culturelle : parler n'est pas uniquement faire des phrases mais suppose l'acquisition par l'apprenant des marqueurs de relations sociales, des règles de politesse, ainsi que la culture professionnelle. Si l'enseignement privilégie la composante linguistique de la compétence de communication, c'est rarement le cas des composantes pragmatiques et sociolinguistiques. C'est pourtant ce que permet le recours à des séries télévisuelles comme supports pédagogiques.

La présente contribution s'appuiera sur les premières saisons des séries américaines *The Good Wife* et *Damages* afin d'en proposer des mises en oeuvre pédagogiques dans un cours d'anglais de spécialité. Après une brève présentation des deux séries, nous nous intéresserons à la scénarisation du cours en rapport étroit avec le déroulement de l'intrigue fictionnelle en prenant les protagonistes comme fil directeur. Nous étudierons ensuite la manière dont l'enseignant peut tirer parti des séquences illustrant des pratiques professionnelles d'un point de vue linguistique. Enfin, nous examinerons la façon dont le support télévisuel rend compte du milieu professionnel et à quelles tâches cette description peut donner lieu. Les codes de ce milieu sont d'autant plus visibles que les personnages principaux sont des femmes, notoirement minoritaires parmi les grands avocats américains.

2. Scénarisation de la séquence pédagogique

2.1. Présentation des supports

2.1.1. *The Good Wife*

L'épouse d'un homme politique voit sa vie bouleversée par l'incarcération de son mari à la suite d'un scandale sexuel et une affaire de corruption largement relayés par les médias. Dépassant la trahison et l'humiliation publique, Alicia Florrick (Julianna Margulies) décide de reprendre sa carrière d'avocate après une pause de 13 ans loin des tribunaux. Elle rejoint un ami de longue date au sein d'un prestigieux cabinet de Chicago. Très vite, elle réalise que la compétition sera rude avec de jeunes recrues ambitieuses et déterminées. Mais, pour la première fois, elle est prête à prendre en main sa propre destinée et à remettre en cause son image d'épouse modèle.

La série est de structure relativement classique. Deux intrigues se déroulent parallèlement ; l'intrigue principale décrit le parcours professionnel d'Alicia depuis que les circonstances l'ont forcée à prendre sa vie en main. Chaque épisode se concentre sur une affaire, qu'il s'agisse de défendre des prévenus ou d'assister des clients

lors de procès civils. L'intrigue parallèle se concentre sur la vie familiale perturbée de l'héroïne. Cependant les épisodes de la saison peuvent se regarder indépendamment les uns des autres².

2.1.2. Damages

Patty Hewes (Glenn Close) est une femme élégante qui dirige l'un des cabinets d'avocats les plus puissants de New York. Elle s'occupe des litiges les plus sensibles et mène ses salariés avec une poigne de fer ; elle ne recule devant rien pour atteindre ses objectifs. Entourée des meilleurs collaborateurs, elle recrute une jeune et ambitieuse avocate débutante, Ellen Parsons (Rose Byrne), pour compléter son équipe. Patty va devenir son mentor et son pire cauchemar : Ellen va, en effet, s'apercevoir bien vite que le prix de la réussite est plus élevé qu'elle ne l'imaginait. Patty a une cible en vue, le puissant Arthur Frobisher, l'un des plus grands dirigeants du pays, l'un des plus corrompus aussi. Son but est clair : mener à bien une action collective au nom des salariés de Frobisher floués par la faillite de l'entreprise, dont on apprend qu'elle est vraisemblablement frauduleuse. Patty veut le mettre à genoux, le détruire et elle est prête à tout pour cela.

L'intrigue judiciaire, source de toutes les péripéties, se présente sous la forme d'un feuilleton. Elle se déroule tout au long de la saison en suscitant d'autres intrigues et la solution n'est révélée que dans le dernier épisode, selon le principe de l'arc narratif³. Aucune scène n'est tournée au tribunal (Gambil 2009), et les séquences consacrées directement au déroulement de la procédure sont assez peu explicites. Toute la difficulté pour l'enseignant consiste à isoler des séquences pertinentes en fonction des objectifs du cours, car la chronologie des événements n'est pas linéaire.

La variété des structures narratives invite donc à se demander de quelle manière le support et le cours doivent s'agencer pour former un tout cohérent.

2.2. Structure et séquençage du cours

Si le but du cours de langue de spécialité est d'instruire, d'apporter un éclairage aussi « réaliste » que possible sur la profession d'avocat aux États-Unis, celui de la fiction télévisuelle est, avant tout, de divertir. C'est pourquoi elle passe certains aspects du métier sous silence dans la mesure où ils ne concourent pas au développement de l'intrigue. L'enseignant mettra en évidence le contenu informatif véhiculé par le support télévisuel. Il serait pourtant dommage que le cours ne s'appuie pas sur le caractère divertissant de la série basé sur le procédé de l'identification du spectateur aux personnages et aux situations ; ce dernier trait est un ressort important de la motivation des apprenants. Certains didacticiens anglophones du droit ont relevé l'importance croissante du recours à la narration dans l'étude des juge-

² La structure narrative se rapproche du « *stand-alone* », notion selon laquelle un épisode se suffit à lui-même. Cela ne concerne que l'intrigue professionnelle.

³ Il s'agit d'une saison complète ou d'un groupe d'épisodes qui constitue une histoire à part entière en s'appuyant sur une intrigue commune dont les péripéties se développent au fur et à mesure.

ments jurisprudentiels de façon à familiariser les futurs avocats avec les histoires de leurs clients (Blissenden 2010). En ce sens, le support de la FASP juridique semble aussi approprié que l'étude de textes théoriques sur des concepts du droit, des articles de presse, des extraits de documentaires ou des études de cas. Elle est, en outre, une intéressante source de scénarios de jeux de rôles (Pernin 2003). Le rôle de l'enseignant recoupe celui du scénariste de série, qu'il s'agisse des étapes d'élaboration du cours ou bien de son découpage, selon le tableau suivant :

Enseignant/formateur	Scénariste/producteur
Scénario pédagogique	Scénario/intrigue
Séance de cours	Épisode de la série
Apprenants (groupe)	Public (collectif)
Évaluation	Taux d'audience

Tableau 1. Correspondance entre le séquençage de cours et le visionnage d'un épisode de série télévisuelle

(Colonne de gauche : processus pédagogique d'élaboration et de mise en oeuvre du cours. Colonne de droite : étapes de la création de la série, diffusion et pérennisation par l'audimat)

Cette convergence peut être mise à profit si l'enseignant adopte le déroulement chronologique de l'intrigue ainsi que le point de vue des protagonistes. Les étudiants seront amenés à s'identifier à eux et à jouer leur rôle d'avocats pour effectuer certaines tâches, tout en travaillant les compétences langagières préconisées par le CECRL (Henri *et al.* 2007 : 17). Le support télévisuel doit avoir été visionné au préalable afin de pouvoir s'imprégner suffisamment de la psychologie des personnages. Le cours prendra alors une dimension ludique et amènera les apprenants à intégrer dans leur apprentissage un certain nombre de contraintes professionnelles. Ceci est d'autant plus important que la relation de l'avocat et de ses clients est fondée sur des critères extra-juridiques.

La scénarisation peut aussi s'appuyer sur un concept juridique à partir duquel on traitera du développement personnel et professionnel des protagonistes. Dans les deux séries, il s'agit de la notion de « *discovery* », dont la polysémie permet des allers-retours entre les dimensions judiciaires et psychologiques. Le mot, dans son sens juridique, correspond à la période entre le dépôt d'un recours au civil (ou d'une plainte au pénal) et le procès (ou l'abandon des poursuites, s'il y a lieu). Pendant ce laps de temps, l'une des parties peut faire usage de cette procédure pour contraindre l'autre à lui révéler toute information essentielle à la préparation de son dossier, et qu'elle seule a en sa possession. Il s'agit donc d'une forme d'enquête qui recoupe, au pénal, la notion française d'instruction, à ceci près qu'elle n'est jamais conduite par un magistrat indépendant instruisant à charge et à décharge. En droit américain, elle est menée par les avocats ou le procureur. Toute la saison de *Damages* et certains épisodes de *The Good Wife* décrivent cette procédure. Les

différentes phases de la *discovery* rythment les séances de cours, en même temps que se dévoilent les différentes facettes du métier.

Les deux séries sont, en quelque sorte, les équivalents télévisuels de « romans d'apprentissage » combinant la description d'une pratique et d'un milieu fermé et codé, celui des grands cabinets d'avocats américains (*law firms*). C'est en tenant compte de cette double dimension que l'enseignant devra élaborer des tâches pédagogiques facilitant l'apprentissage de la langue de spécialité dans ses aspects pragmatiques et socio-culturels.

3. Compétence professionnelle et culture d'entreprise : intégration des tâches dans la séquence pédagogique

3.1. La composante pragmatique

Aucune des deux séries n'aborde la question de l'accès des protagonistes à la profession d'*attorney* (avocat)⁴, mais toutes deux débutent par une séquence d'entretien d'embauche ou par la description de la première journée de travail de l'héroïne. À partir du visionnage d'extraits représentatifs de cette entrée dans la vie active, la séance de cours s'organisera autour des questions suivantes : le parcours universitaire à suivre pour devenir avocat aux USA, le coût des études, les procédures d'admission aux *law schools*⁵, l'inscription au barreau. Outre un exercice de comparaison avec la situation française, les étudiants pourront rédiger un CV ainsi qu'une lettre de motivation après avoir effectué une recherche sur des sites spécialisés dans le conseil aux jeunes diplômés.

Quant à la nature des tâches que les avocats sont amenés à accomplir, le cours en rendra compte en s'appuyant sur le *Dictionary of Occupational Titles*⁶, qui en fournit une liste et une description détaillée. La série *Damages* est consacrée à la poursuite d'une *class action*⁷, largement inspirée du scandale d'Enron, qui comporte un volet civil et une affaire pénale au niveau fédéral pour délit d'initié, fraude, détournement de fonds, corruption et abus de biens sociaux. Le recours civil oppose le dirigeant à 5000 ex-salariés qui l'accusent de les avoir escroqués du montant de leurs fonds de retraite lors de la faillite frauduleuse de l'entreprise. Ainsi, on pourra aborder la différence entre *tort* (dommage relevant du droit de la personne et de la responsabilité civile) et *crime* (délict). Comme la procédure de la *class action* n'est jamais abordée en détail dans la série, le cours associera activités

⁴ On emploie souvent les termes *attorney* et *lawyer* comme synonymes ; en fait, le premier désigne l'avocat tandis que le second s'apparente au juriste français. Il est vrai que ces distinctions s'estompent peu à peu.

⁵ Équivalent de l'école d'avocat, ou CRFPA en France, au sein duquel on débute des études de droit, à partir de la quatrième année d'études universitaires.

⁶ Répertoire des métiers selon la nomenclature élaborée par le *Department of Labor*, équivalent américain du Ministère du Travail.

⁷ Recours collectif ou action de groupe civile n'ayant aucun équivalent français.

de compréhension générale sur les concepts-clés et les différentes étapes de la procédure à partir d'extraits visionnés en classe. Les activités de production orale et écrite pourront se faire dans le cadre d'un jeu de rôle mettant en scène les avocats des deux parties en présence : rédactions de requêtes, prise de dépositions, audiences auprès d'un juge ou au tribunal, sélection de jury, interrogatoires des témoins, plaidoiries, négociations.

The Good Wife a pour toile de fond un grand cabinet généraliste regroupant des pôles spécialisés (propriété, divorces, droit bancaire, droit des affaires, responsabilité civile, droit pénal). La série ne traite pas d'une affaire en particulier, mais aborde une plus grande variété de cas : divorces, successions, atteintes aux biens et aux personnes, homicides et délits. L'enseignant choisira quelques épisodes représentatifs pour aborder les questions de procédure ainsi que les problèmes de société qu'ils soulèvent. Cela pourra prendre la forme d'analyses de cas pratiques réels, qui sont de bons indicateurs de la judiciarisation de la société. Quant à la production orale, le recours à des *mock trials*⁸ (ou *moot courts*) est un moyen ludique et réaliste de tester le degré d'acquisition des compétences techniques et langagières. À défaut, l'organisation d'un débat formel, selon les règles des *Debating Societies*⁹ des universités anglophones sur un sujet traité dans le cadre du cours, remplira cette fonction.

Au-delà de l'acquisition de compétences langagières spécialisées, le cours doit rendre compte de la peinture du milieu professionnel qu'en font les séries, qu'il s'agisse de la culture d'entreprise, des codes de conduite, de la déontologie et des rapports de hiérarchie et de pouvoir en intégrant la dimension sociolinguistique de la langue à l'élaboration de tâches spécifiques.

3.2. La composante sociolinguistique et la dimension socioculturelle

Tout milieu professionnel élabore ses propres codes de conduite qui déterminent l'accès à l'emploi et l'intégration des salariés ou collaborateurs. Il se constitue et évolue en fonction des normes sociales en vigueur, de l'existence d'une tradition professionnelle plus ou moins ancienne, de l'influence plus ou moins grande de facteurs comme l'économie ou la politique. La culture qui régit le barreau américain est rarement perceptible à qui n'y est pas initié. Elle s'acquiert avec l'expérience et ses mécanismes internes, y compris ses préjugés, ne se révèlent que lorsque se produit un événement inattendu, vécu comme une intrusion. Les lignes de fracture sont d'autant plus profondes que l'intrus prétend obtenir du pouvoir et de la reconnaissance. Comme dans d'autres domaines du monde du travail, les divisions ont tendance à opérer sur des critères de race, de religion, de classe so-

⁸ Procès fictifs, généralement organisés dans le cadre d'études juridiques par les étudiants en droit. La « *moot court* » (« *mooting* ») est un synonyme, quoique le terme se réfère, le plus souvent, à la rédaction d'un exposé en appel à un tribunal fictif, dans un but éducatif.

⁹ Il s'agit de clubs de débats aux règles strictement codifiées. D'autres ressources sont disponibles en ligne (voir <Streetlaw.org>, <mcn.net, falcon.fsc.edu> ou <mootingnet.org.uk>).

ciale ou de genre. La série télévisuelle s'en fait l'écho en campant un protagoniste non conventionnel. *Damages* et *The Good Wife* décrivent les travers d'une profession en donnant les rôles de premier plan à des femmes, car cela constitue une source importante de ressort dramatique. Les rouages des *law firms*, les rapports hiérarchiques et les antagonismes suscités par la compétition interne seront examinés et mis à profit par l'enseignant.

3.2.1. Environnement de travail et hiérarchie

Les cabinets d'avocats varient en fonction de leur taille et de leur structure hiérarchique. Bon nombre d'avocats travaillent seuls (*sole proprietorship*) ou en partenariat¹⁰. Ces derniers peuvent atteindre des tailles considérables et posséder des filiales dans divers états et juridictions. Ils fonctionnent sur un modèle pyramidal au sein duquel la hiérarchie est fonction de l'importance de la clientèle de chaque avocat et de l'investissement financier qu'il a consenti dans le cabinet. *The Good Wife* montre assez bien comment s'organisent les relations interpersonnelles : au sommet se trouvent les *senior partners* (fondateurs de la structure partageant le pouvoir décisionnel) ; au dessous sont les *equity partners*, investisseurs dans le cabinet mais travaillant avec leur propre clientèle. Leur influence est d'autant plus grande qu'ils génèrent des bénéfices au profit du cabinet. Enfin, les *junior associates* sont salariés, le plus souvent en début de carrière et font « les petites mains » pour le compte des *partners* dans la préparation de dossiers ou lors des audiences. La série insiste sur la différence de statut entre avocats en jouant sur les attitudes, la gestuelle et la manière dont les subordonnés s'adressent à leurs supérieurs hiérarchiques. L'avantage du support télévisuel est qu'il use de moyens non-verbaux pour souligner la distance que le pouvoir crée entre collaborateurs : taille et agencement des bureaux, jeux de caméra sur les centres de décision isolés par des parois de verre, vers lesquels convergent les regards sans pouvoir entendre ce qui s'y dit. Quant au code vestimentaire, il permet de matérialiser le statut de chacun, tout en imposant une culture propre au cabinet. Dans *Damages*, Ellen, la jeune recrue, se voit remettre une garde-robe complète par sa patronne qui souhaite la voir vêtue à son goût¹¹. Alicia, l'héroïne de *The Good Wife*, change radicalement d'allure et adopte le tailleur de rigueur dans la profession (le *power suit*, ou uniforme de la femme de carrière, qui doit dénoter agressivité et autorité). Ce dernier point peut alimenter une discussion de classe dans la mesure où l'avocat français doit porter la robe lors des audiences, contrairement à l'*attorney* américain.

L'attribution de postes ou de promotions est largement conditionnée par la performance des *junior associates* et la capacité des *partners* à financer le train de vie du

¹⁰ Ce type de structure a quelques points communs avec la SCP (Société Civile Professionnelle) française, mais il en existe d'autres, interdites en France, comme la *corporation* (SA ou SARL : le statut de salarié interdit à l'avocat de plaider).

¹¹ Certaines avocates ou cabinets influents ont recours à des séances de « coaching vestimentaire », afin de tirer le meilleur parti de leur apparence physique, surtout lors d'audiences au tribunal ou au cours de procès devant un jury.

cabinet ; en effet, la façade joue un rôle non négligeable dans la réputation et l'attractivité qu'il exerce sur la clientèle présente ou future. Le cours pourra être complété d'une étude de documents sur les honoraires des avocats à partir d'extraits montrant les moyens mis en oeuvre pour la résolution d'une affaire (elle peut prendre la forme d'un rapport comptable ou d'un rapport de commissaire aux comptes). L'activité peut déboucher sur une discussion relative au prix de la justice aux États-Unis et en France.

Ce type de culture, basée sur la performance et la disponibilité, génère des préjugés à l'égard de certains groupes, notamment les femmes. Pour se faire accepter par leurs homologues masculins, elles doivent multiplier les heures de travail (en moyenne 60 heures par semaine), sacrifier leur vie personnelle et familiale (c'est le cas d'Alicia et d'Ellen). Or, l'indisponibilité supposée des femmes justifie le peu de promotions qui leur sont accordées dans les grands cabinets (Rhode 2003 : 14). L'essor considérable de la profession rend le milieu très compétitif, et nombreuses sont les avocates occupant les postes les moins rémunérés au plus bas de l'échelle hiérarchique en fonction de la perception qu'en ont les clients (Felstiner *et al.* 2003). Dans un monde dominé par des codes masculins, les femmes, *a fortiori* les plus jeunes, ou celles qui ont interrompu leur carrière, ont du mal à se faire une clientèle et doivent accepter les affaires qui ne sont ni lucratives, ni prestigieuses (Mather 2003 : 37) ; pourtant, elles représentent environ 45 % du nombre total d'avocats aux États-Unis. Le phénomène est souvent souligné par les organisations professionnelles, la presse spécialisée (*Rapport Catalyst* 2010 ; Morales 2011) et les agences fédérales (EEOC 2009). L'enseignant peut demander aux étudiants de présenter les juridictions compétentes pour traiter d'affaires de discrimination au travail aux USA, ainsi que la procédure à suivre. On peut imaginer le cas où l'une des héroïnes porterait plainte pour ces motifs.

Arriver au sommet est une course d'obstacles et peu de femmes y parviennent. Celles qui réussissent ne bénéficient pas des mêmes soutiens que les hommes et n'ont pas le même comportement vis-à-vis de l'autorité et de leurs confrères ou consœurs : ce sont des figures solitaires surnommées les *Queen Bees*¹² par les sociologues. Patty Hewes (*Damages*) et Diane Lockhart (*The Good Wife*) en sont des représentations emblématiques. Mais de tels personnages, aux multiples facettes et aux ressorts psychologiques complexes, permettent de créer des activités pédagogiques sur le profil de l'avocate à la réussite idéale, dans le but d'alimenter une discussion de classe ou un débat plus formel.

3.2.2. Femmes de pouvoir contre culture de réseaux

Personnages autoritaires, Diane et Patty sont pleines d'assurance, et manipulatrices : il est vrai que le rôle traditionnel des *senior partners* est le *mentoring* de leurs

¹² Littéralement les « reines des abeilles », en raison de leur âpreté dans l'exercice du pouvoir.

jeunes protégés¹³, mais ces femmes qui ont réussi leur carrière sont souvent dépeintes comme amORAles et insensibles, et peu promptes à tendre une main secourable (Rhode 2003 : 12). Si Patty Hewes pousse très loin cette tendance prédatrice, Diane Lockhart est plus policée, plus politisée aussi : sur son bureau trône une photo d'elle aux côtés d'Hilary Clinton, et ses positions politiques et féministes sont clairement énoncées. Elle est célibataire, sans enfants, car elle a renoncé à tout pour sa carrière, tout comme Patty. Celle-ci en a retiré une solide haine des « *bullies* » (hommes de pouvoir agressifs) qui se sont dressés sur son chemin. Cela explique en partie pourquoi elle met tant d'acharnement à détruire ses adversaires. Toutes deux ont la manie du contrôle et peuvent se montrer très agressives dans leur manière de traiter des dossiers. Tout se passe comme s'il fallait, par le recours à la procédure, court-circuiter les réseaux d'influence où règnent les hommes : elles sont, en ce sens, réputées plus « déraisonnables » que leurs homologues masculins (Mather 2003 : 39-40). Bien que les deux séries n'y fassent pas allusion de manière directe, *The Good Wife* donne un bel exemple de cette façon informelle qu'ont les avocats de se côtoyer et de nouer (ou de résoudre) des conflits : Will Gardner, l'un des *senior partners*, fréquente une salle de sport réservée aux juges et à certains confrères influents. Leurs rencontres ont parfois un impact considérable sur la suite des procédures en cours. Diane, en revanche, mise plutôt sur la politique du parti démocrate en faveur de la « discrimination positive » défendue par les milieux féministes, même s'il ne s'agit que d'une façade. Dans le petit monde de la justice, les réseaux ont une grande importance, et les femmes qui ont réussi jouent de leur influence au même titre que les hommes : seule la manière diffère. L'enseignant peut faire élaborer le portrait de ces « barracudas »¹⁴ du barreau : le pouvoir n'est pas gratifiant, et les qualités qui sont requises d'un homme sont toujours critiquées chez une femme. Patty Hewes qui, bien que mariée, garde son patronyme et refuse tout partenaire avec qui elle partagerait le pouvoir, est crainte et détestée. Tout se passe comme si la féminité corrodait les valeurs de la réussite, parce que, dans l'esprit de la profession, ce sont deux états antinomiques (Rhode 2003 : 11). Si les séries dépeignent des cas d'école, c'est précisément parce que la femme d'affaires ou l'avocate à succès participe encore de la légende urbaine, comme le montrent les classements des cabinets d'avocats en fonction de leur taille et du nombre de femmes promues à des postes de direction. L'abaissement du « plafond de verre » est, du reste, une revendication constante des organisations professionnelles de femmes (O'Brien 2006). Même si ce n'est pas dit explicitement, les femmes ambitieuses agissent comme si elles devaient prendre une revanche sur la vie, ce qui n'est jamais le cas des hommes dans les séries. On peut concevoir des activités liées à ce thème en rapport avec la notion de « parité » entre hommes et femmes, d'égalité de salaire et de traitement : comment, par exemple, Patty Hewes ou Diane

¹³ C'est ce qui relève de l'apprentissage professionnel.

¹⁴ Le mot est prononcé à plusieurs reprises lors des entretiens accordés par les créateurs et acteurs de la série dans le « *making of* » de *The Good Wife* « *The education of Alicia Florrick* »).

Lockhart mèneraient une *class action* en faveur d'employées, comme ce fut le cas dans l'affaire opposant Wal-Mart et un grand nombre de ses salariées¹⁵.

Ces éléments de réflexion permettent d'élaborer des activités de décryptage de certaines séquences et d'engager un débat formel sur la place des femmes dans le monde du droit. La question de la légitimité de la « discrimination positive » (*affirmative action*) est sensible et divise les hommes tout autant que les femmes. En matière de compétence professionnelle et d'attitude face à la loi, les femmes ne se considèrent en rien différentes des hommes et revendiquent l'égalité de traitement même si, de l'aveu d'une avocate américaine interrogée lors d'une étude sociologique sur la parité homme/femme dans la profession, mieux vaut promouvoir les femmes grâce à des politiques volontaristes (Rhode 2003 : 15).

Conclusion

Les FASP juridiques, en particulier les séries télévisées, sont souvent considérées comme un genre mineur. Leur association avec le divertissement de masse inspire parfois le mépris. Pourtant, les scénaristes et réalisateurs font preuve d'un grand sens du réalisme dans la description tout en répondant directement, par la voix des personnages et des intrigues, aux grandes questions morales qui agitent la société américaine. L'avantage de ce procédé de récupération, voire d'instrumentalisation, de l'actualité policière ou juridique est que le cours de langue peut ainsi aborder des thématiques brûlantes. Dès que les séries sont utilisées comme supports de cours en langue de spécialité, elles font la preuve que la culture populaire est à même de décrire les codes professionnels d'un milieu secret. À défaut de susciter l'adhésion totale des apprenants à l'intrigue, les FASP juridiques sont des réservoirs d'activités qui peuvent prolonger l'effet d'un cours et susciter l'envie d'apprendre dans une optique communicationnelle

Références.

Filmographie

The Good Wife, série américaine créée par R. et M. King. Diffusée depuis le 22 sept. 2009 sur CBS, avec J. Margulies, J. Charles, C. Baranski, C. Noth, M. Czuchry et A. Panjabi. Disponible en DVD ou en ligne sur <cbs.com>.

Damages, série américaine créée par D. Zelman et les frères G. et T. Kessler (KZK Productions). Diffusée depuis le 24 juill. 2007 aux États-Unis sur la chaîne Au-

¹⁵ *Dukes v. Wal-Mart Stores Inc.* ; l'affaire débuta en 2000, à la suite d'un recours déposé par un groupe de salariées de l'entreprise pour discrimination sexuelle. Tout d'abord, les plaignantes obtinrent l'agrément (*certification*) d'une cour fédérale pour poursuivre une *class action*. Les défendeurs firent appel et, à la suite de nombreuses péripéties judiciaires, la Cour Suprême des USA accepta d'entendre en appel l'affaire présentée par Wal-Mart sous l'intitulé *Wal-Mart v. Dukes*. La décision de la Cour, rendue en Mars 2010, fut favorable à Wal-Mart et l'agrément nécessaire à la poursuite d'une *class action* fut finalement refusé aux employées du groupe.

dience Network (Direc TV), après une première saison sur FX. Disponible en DVD ou en ligne.

Bibliographie

- Conseil de l'Europe. 2001. *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*. Apprendre, enseigner, évaluer. Didier : Paris.
- Blissenden, M. 2010. « The emerging use of storytelling as an alternative teaching methodology to the appellate case law method », <<http://www.ukcle.ac.uk/>> (cons. le 25/11/2010).
- Felstiner, W. *et al.* 2003. « The Effect of Lawyer Gender on Client Perception of Lawyer Behaviour. » In Schultz, U. & G. Shaw. *Women in the World's Legal Profession*. The Oñati International Institute for the Sociology of Law. Hart Publishing : Oxford and Portland Oregon, 23-31.
- Gambill, R. 2009. « On the Set of Damages ». *hmonthly*, <<http://www.hmonthly.com/2009/02/10/set-damages/>> (cons. le 13/07/2011).
- Henri, F., C. Compte & B. Charlier. 2007 « La scénarisation pédagogique dans tous ses états ». *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, (4)2, <www.profetic.org/revue> (cons. le 17/06/2011).
- Little, D. 2005. « Language policy, language curricula, language pedagogy: creating optimum conditions for LSP in European universities ». Communication faite lors du 26^e colloque du GERAS, Toulouse, 17-19 mars 2005.
- Mather, L. 2003. « Gender in context: Women in Family Law ». In Schultz, U. & G. Shaw. *Women in the World's Legal Professions*. The Oñati International Institute for the Sociology of Law. Hart Publishing : Oxford and Portland Oregon, 33-47.
- Morales, M. 2011. « Promotion of women lawyers stalls ». *Project for Attorney Retention*. <www.attorneyretention.org> (cons. le 20/06/2011).
- Nunan, D. 1989. *Designing Tasks for the Communicative Classroom*. Cambridge University Press : Cambridge.
- O'Brien, T. L. 2006. « Why do so few women reach the top of big law firms? ». *The New York Times*, <<http://www.nytimes.com/2006/03/19/business/yourmoney/19law.html?pagewanted=all>> (cons. le 20/10/2011).
- Online Dictionary of Occupational Titles*, <www.occupationalinfo.org> (cons. le 10/06/2011).
- Pernin, J.-P. 2003. « Quels modèles et quels outils pour la scénarisation d'activités dans les nouveaux dispositifs d'apprentissage ? ». INRP, Séminaire « TIC, nouveaux métiers et nouveaux dispositifs d'apprentissage », <http://www.inrp.fr/rencontres/seminaires/2004/praxis/praxis_1.pdf> (cons. le 5/11/2010).
- Petit, M. 1999. « La fiction à substrat professionnel : une autre voie d'accès à l'anglais de spécialité ». *Asp*, 23/26 : 57-81.

Rhode, D. L. 2003. « Gender and the Profession: An American Perspective ». In U. Schultz & G. Shaw. *Women in the World's Legal Professions*. The Oñati International Institute for the Sociology of Law. Hart Publishing : Oxford and Portland Oregon, 3-21.

Sitographie

Procédure civile américaine : <<http://public.findlaw.com/library/legal-system/civil-cases-stages.html>> (cons. le 12/08/2011).

Procédure pénale américaine : <<http://public.findlaw.com/abafg/flg-15.html>> (cons. le 12/08/2011).

Rapport *Catalyst 2010* « Women in Law in the US » (Place des femmes dans les grands cabinets d'avocats), <<http://www.catalyst.org/publication/246/women-in-law-in-the-us>> (cons. le 7/05/2011).

Ruben, M. « Beating the Odds: Success Strategies for Women in the Legal Profession », <<http://www.leadershiptangles.com/Portals/80933/docs/beatingtheodds.pdf>> (cons. le 20/07/2011).

EEOC (US Equal Employment Opportunity Commission). 2009. *Diversity in law firms*, <<http://www.eeoc.gov/eeoc/statistics/reports/diversitylaw/lawfirms.pdf>> (cons. le 10/06/2011).

Sites pédagogiques

Falcon.fsc (American Collegiate Moot Court Association [ACMA], association universitaire américaine regroupant les sociétés de débats à caractère juridique), <www.falcon.fsc.edu/mootcourt> (cons. le 22/07/2011).

Montana YMCA Model Supreme Court (comment rédiger des demandes d'appels), <www.home.mcn.net/montanabw/briefguide.html> (cons. le 22/07/2011).

MootingNet (ressources sur les règles britanniques des tournois de « *moot courts* »), <www.mootingnet.org.uk> (cons. le 22/07/2011).

Streetlaw (Association américaine pour l'enseignement du droit, de la démocratie et des droits humains), <www.streetlaw.org> (cons. le 22/07/2011).

Anne-Marie O'Connell est Maître de Conférences au Département des Langues et Civilisations (DLC) de l'Université Toulouse 1 Capitole. Elle enseigne l'anglais juridique et la philosophie du droit de la *Common Law* et coordonne les programmes de L3 et M1 en langue de spécialité aux étudiants juristes. Membre du LAIRDIL (Laboratoire Interuniversitaire de Recherche en Didactique des Langues), son domaine de recherche s'étend de l'histoire des mentalités en Irlande à la pensée juridique des pays de la *Common Law* et à la didactique des langues de spécialité. Elle est aussi Docteur en philosophie.
<Anne-marie.O-connell@univ-tlse1.fr>